

**34. Le nom *propre* est celui qui ne s'applique qu'à un être, ou à une réunion d'êtres que l'on veut désigner en particulier, comme *Fénelon*, qui désigne une certaine personne ; *Paris*, qui désigne une certaine ville ; *les Français*, qui désigne un certain peuple, etc.

**35. On appelle *collectifs* certains noms communs qui, tout en restant au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs êtres formant un tout, une collection.

**36. On distingue deux sortes de collectifs, les collectifs *généraux* et les collectifs *partitifs*.

**37. Les collectifs *généraux* sont ceux qui expriment l'idée d'une collection complète : *La FOULE des humains*, c'est-à-dire tous les humains ; *L'ARMÉE des ennemis*, c'est-à-dire tous les ennemis.

**38. Les collectifs *partitifs* sont ceux qui expriment une collection partielle : *Une FOULE de personnes*, c'est-à-dire un certain nombre de personnes ; *cette TROUPE de soldats* ; *la PLUPART des hommes* ; etc.

**39. On appelle nom *composé* une réunion de mots équivalant à un seul nom, comme *arc-en-ciel*, *avant-coureur*, *Château-Thierry* ; ils sont ordinairement joints par le trait d'union.

ARTICLE 2. — PROPRIÉTÉS DU NOM.

*40. Les noms ont deux propriétés principales, celle du *genre* et celle du *nombre*.

*41. Le *genre* est la propriété qu'ont les noms de désigner l'un ou l'autre sexe.

34. Qu'est-ce que le nom propre ?

35. Qu'appelle-t-on collectifs ?

36. Combien distingue-t-on de sortes de collectifs ?

37. Qu'est-ce que les collectifs généraux ?

38. Qu'est-ce que les collectifs partitifs ?

39. Qu'appelle-t-on nom composé ?

40. Quelles sont les principales propriétés du nom

41. Qu'est-ce que le genre ?